

DEPARTEMENT D'ILLE et VILAINE	REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT de RENNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CANTON de BRUZ	N°20/2024
COMMUNE DE CHARTRES de BRETAGNE	
CONVOCATION 13 mars 2024	<p>L'an deux Mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mars 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
PRESENT(E)(S) 19	<p><u>PRESENT (E)(S)</u> : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – M. LE BORGNE – Mme LOUIS – Mme KOUBA – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD</p>
ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S) 3	<p><u>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS</u> :</p> <p>Monsieur Mokrane Babour donne pouvoir à Monsieur Patrick Geffroy Madame Ghizlane Hanane donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Bossard Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland</p>
ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)	<p><u>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):</u></p> <p><u>ABSENT(E)(S):</u></p>
ABSENT(E)(S)	<p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme VANNIER</p>
<p>Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un agent contractuel au pôle Ressources Techniques - Electricien</p>	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2024

N°20/2024

7.1

Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un agent contractuel au pôle Ressources Techniques – Electricien

Un appel à candidatures a été lancé pour le recrutement d'un électricien.
Suite à la publication, la candidature d'un agent non-titulaire de concours a été retenue.

Or, un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent d'électricien relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Un contrat à durée déterminée peut être établi pour une durée de 1 an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement n'a pu aboutir.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent, au 1^{er} avril 2024 :

- De créer au tableau des effectifs un poste à temps complet au grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'électricien à temps complet pour une durée déterminée de 1 an.
- De rémunérer l'agent contractuel au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- D'octroyer à l'agent contractuel les primes et indemnités dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la collectivité

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN